

Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics Le RNCREQ appuie l'application du principe de l'utilisateur-payeur dans la révision des tarifs d'électricité

Montréal, le 10 avril 2008 - Réagissant au dépôt du rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) s'est dit en faveur de l'application du principe de l'utilisateur payeur en matière de tarifs d'électricité pour autant qu'il existe des mécanismes qui évitent de pénaliser les plus démunis de la société.

Pour le RNCREQ, une nouvelle modélisation des tarifs d'électricité est souhaitable si elle tient compte de l'utilisation des services et permet d'imputer aux consommateurs énergivores l'essentiel des charges additionnelles de consommation tout en protégeant les clients à faibles revenus. En outre, cette approche aurait l'avantage d'être basée sur les coûts réels.

Le RNCREQ a déjà fait des propositions à la Régie de l'énergie allant dans ce sens. « On pourrait concevoir une réduction des tarifs pouvant aller jusqu'à 10 % pour ceux qui consomment le moins, incluant la plupart des ménages à faibles revenus, une hausse modérée (1 à 3 %) pour les clients à consommation moyenne, et une hausse pouvant atteindre jusqu'à 10 % pour les clients qui font un usage très important d'électricité », a mentionné Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ.

Considérant que la consommation d'énergie constitue aujourd'hui l'une des causes les plus importantes de dégradation de l'environnement, le RNCREQ estime qu'une révision des tarifs d'électricité devrait viser la réduction de la consommation, tout en participant à la réduction de la pauvreté.

- 30 -

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour principal mandat d'être le porte-parole des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) et de leur offrir information et soutien. Il s'agit d'un réseau unique de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec. Le RNCREQ est reconnu depuis près de 10 ans comme un intervenant actif auprès de la Régie de l'énergie.

Information :

Chantal Rainville, Responsable des communications, (418) 522-0006, poste 2222 / cell.
(418) 254-6938
chantal_rainville@rncreq.org